

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DAC 326 Budget participatif 2016 « De l'art dans mon quartier » : subvention (23 400 euros) pour la « Coulée verte Art Project » : parcours de fresques sur la coulée verte (12e), convention de subvention avec l'association Pixo et convention d'occupation temporaire du domaine public.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Pixo une convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ainsi qu'une convention d'occupation temporaire du domaine public ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

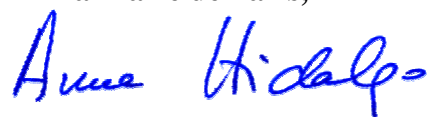
Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Pixo une convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ainsi qu'une convention d'occupation temporaire du domaine public dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'investissement de 23 400 euros est attribuée en 2019 à l'association Pixo, 11 rue Caillaux Bal 13, 75013 Paris, 2019-09945 ; 187558.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 23 400 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO